



GROUPE DE TRAVAIL MATERIEL COMPTE RENDU DE REUNION

Réunion du 3 septembre 2019

PARTICIPANTS		DESTINATAIRES
	SOCIETE	
L. Bas	GTC	Participants + Membres du GT Matériel (Vrac + Condi)
P. Jussaume	PZ	
Ch. Chartier abs	PZ	
M. Vigot	AZ FZ	
Y. Zedek	AZ FZ	
E. Soulas abs	AZ FZ	
P. Pouzin abs	BZ	
J. Drigont abs	BZ	
B. Cusset	BZ	
Th. Serré	ADG	
O. Aubertin	CFBP	

DATES DES PROCHAINES REUNIONS 2019

(10 h 00 – 16 h au CFBP, sauf indication contraire dans l'ordre du jour)

26 OCTOBRE (EQUIPEMENTS)	22 OCTOBRE (MATERIEL)	3 DECEMBRE (MATERIEL)
4 FEVRIER 2020 (MATERIEL)	7 AVRIL 2020 (MATERIEL)	2 JUIN 2020 (MATERIEL)

Prochaines réunions « externes MATERIEL »				
Date	Matin	PM	Objet	Participants
03/07	X	X	GT restreint CTP MV GV	OA + tous
10/07	X	X	CEN TC 287 WG7 AFNOR	OA + BC
12/07	X	X	SCPAP Grande Arche	OA
23-24/07	X	X	CEN TC 286 WG2 Bruxelles	OA
26/07	X	X	Réunion MTMD réglementation bouteilles	OA+ BC+ TS
07/08		X	Réunion DGPR soupapes et canicules	OA + JP
04/09	X		LGE Technical meeting	OA + BC
05/09	X		OBAP GT restreint	OA
10/09		X	Bureau CLAP T	OA
13/09	X		CEN TC 286 WG6 webex	OA
16/09		X	CA APITI	OA
17-18/09	X	X	SCPAP	OA
23/09	X		GT restreint MV GV telconf	OA + tous
25 – 27/09	X	X	Congrès LGE Amsterdam	OA+ tous
30/10	X		GT restreint MV GV telconf	OA + tous
01-02/10	X	X	GT Restreint MV GV	OA + tous
03/10		X	GEA pleinier AFIAP	OA
07-09/10		X	CEN TC 286 WG2 Lisbonne	OA
16/10	X		Comité NF soupapes	OA+ tous
18/10	X	X	SCPAP	OA
22/10		X	Réunion M40	OA
24/10	X		Réunion bureau APITI	OA
29-30/10	X	X	CEN TC 286 WG7 AFNOR	OA + BC

Sujet n°1 : retour sur le CR de la précédente réunion et actions restant à réaliser	
Actions :	Il n'y a pas eu de CR de la réunion du 04/06/19, les actions en découlant sur les aspects réglementaires bouteilles et réservoirs PV (CTP) ayant chacune fait l'objet de différentes réunion GT restreint et DGPR (SCPAP, ...) sur juin, juillet et août. Ces réunions et les actions relatives ont toutes été documentées et tracées par ailleurs (mails, documents, slides, CR de réunion externes).
Sujet n°2	Fonctionnement GT MAT : a) Point sur maj liste de diffusion : Antargazfinagaz : Marianne Vigot – Yannick Zedek (dernier GT Mat) – Arnaud Degen – Eric Soulas - Philippe Rousson – Olivier Magaud Butagaz : Philippe Pouzin – Jérôme Drigont – Martial Guivarch – Bruno Cusset Primagaz : Christophe Chartier - Patrick Jussaume b) GT restreint mise à jour des CTPs vrac suivant le guide des guide : réunions de travail multipartites réalisées : 09/04 puis 24/04 (seulement distributeurs), multipartites : 15/05, 21/05, 05/06, 06/06, 12/06, 09/07.
Sujet n°3	Synthèse avancement GTC : RAS (priorité donnée aux points réglementaires)

Sujet n°4	Matériel vrac
	<p>Généralités / Infos / nouveautés :</p> <p>a) Fuites citernes propane soupapes PV canicules de juin et juillet – Le Cr de réunion du 07/08 avec la DGPR (Mme Ruel, directrice adjointe de M. Merle) communiqué le 09/08 aux membres du GT Mat et Comtech, avec les slides de synthèse des difficultés rencontrées sont relus en réunion.</p> <p>Précisions sur actions menées ou à mener, et analyses complémentaires listées ci-dessous:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensement précis des soupapes concernées : Compléter (membres du GT Mat) les indications manquantes des tableaux communiqués au CFBP, notamment les références et mois/années des soupapes, et les renvoyer chacun au CFBP – Pas de fichier commun pour des raisons de confidentialité. - Des premières investigations menées par le CFBP suivant les données communiquées (et en lien avec les informations du GTC sur les 10 dernières années d'échantillonnage et d'essais), a priori il n'a pas été détecté sur ces 2 périodes de canicules de série de soupapes manifestement trop basse en termes de pression de déclenchement. - Il avait été testé il y a quelques années par un des distributeurs l'incidence de la propreté (état de surface) d'un réservoir sur le niveau de température/pression du fluide à l'intérieur du réservoir. Pour une même température externe et exposition au soleil et un même niveau de liquide, il en était ressorti que le différentiel de pression entre un réservoir bien sale et un propre pouvait s'élever jusqu'à 2 bars. Il sera regardé par les distributeurs pour les réservoirs recensés ayant fui cet été, si le niveau de propreté/saleté (état de surface) était bien indiqué dans les rapports IP récents correspondant, et si une corrélation peut alors (ou non) être établie dans l'hypothèse où une majorité de ces réservoirs serait sales (mauvais état de surface). De premières investigation établiraient une certaine corrélation. - Benchmark européen : Questionner vos correspondants internes (UGI, SHV, DCC) acteurs sur d'autres pays européens sur les pressions de tarage habituelles des soupapes des réservoirs PV aériens et enterrés. Cette vérification sera faite aussi avec LGE par le CFBP. De même côté normes relative avec le CEN TC 286 WG2. - Pour ceux qui ont pu relever les températures de livraison du produit et celles relevées au moment des relâchements, il est constaté un différentiel de température pour 90% des cas supérieur à 15°C, allant pour 10% à 20% des cas jusqu'à 30°C (voir plus dans quelques cas). - Pour les quelques cas de relâchement (clapet ou soupape) observés sur des réservoirs enterrés, il sera vérifié si la température du produit a été relevée au moment de la livraison ; pour rappel, les 14 bars (PS) pour les citernes enterrées avaient été initialement obtenus moyennant un engagement à ne pas livrer si la température du produit était supérieure à 30°C. La référence relative (réglementaire ?) sera recherchée (action CFBP/GTC). <p>Post meeting, après avoir évoqué ce point en COMTECH du 11/09 et partager les éléments disponibles en GT Sécurité le 18/09, les pistes d'action opérationnelles suivantes ont été avancées, devant permettre de diminuer les occurrences de relâchement de soupapes lors de prochaines canicules :</p> <p>Période test d'actions opérationnelles préventives proposé pour 2020 en prévision de probables canicules :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur réservoirs de 1 t à 1,2 t aériens ne remplir qu'à 80% à compter, par exemple du 1^{er} mai ; à vérifier en interne si cette mesure pourrait être associée à la température du gaz constatée (tracée) dans le camion au moment de la livraison, par exemple si elle est inférieure à 20°C (pour environ 60% des cas

	<p>d'échappement constatés, la température de livraison était inférieure à 20°C).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les réservoirs enterrés : Ne pas autoriser le remplissage si la température constatée (tracée) du gaz dans le camion dépasse 30°C, - Intensifier les moyens de lavage pour améliorer la propreté des enveloppes externes des réservoirs, - Priorisation renforcement disponibilité des moyens d'interventions versus moyens de mouvements en prévision (1 semaine avant) de période de canicule <p>Le CFBP suggère que les équipes matériels, HSE et logistiques de chaque distributeur se réunissent en interne pour regarder d'ici mi-octobre la faisabilité de ces suggestions d'actions, et remonter leurs avis à leur directeur en vue du prochain Comtech (prévu le 4/11/19).</p> <p>Pour répondre à la demande de l'administration (réunion DGPR du 7/08/19) d'améliorer sur ce type d'incident le partage d'informations et d'échanges avec les DREAL, bien que pas d'exigences règlementaire stricte (hors site industriel, SEVESO) de les prévenir à chaque incident « en clientèle domestique », un document d'information préventive à ce type de période sera rédigé par le CFBP à destination future des DREAL, présentant une synthèse du REX de ces périodes de canicules, et en expliquant simplement les effets observés ainsi que les risques modérés associés.</p>
Actions :	<p>Points particuliers en cours :</p> <p><u>Action CFBP (rappel pour prochaine maj fin septembre des guides suivant l'arrêté du 20/11/2018:</u></p> <p>point a) la MA.PV/PR.04 sera à mettre à jour en S1 2019, suite à la publication du guide, annexes 4 et 6.</p> <p>Point b) MA.PV/ST.06 à mettre à jour (revêtements – épais dessous).</p> <p>Point c) MA.PV/ST.05 et MA.PV/CC.01 à mettre à jour (protection cathodique).</p> <p>Point d) MA.PV/ST.09 A vérifier si volonté de maintien de cette ST.09 compte tenu du parc existant restant en revêtement bitulutex.</p>

Sujet n°5	Matériel bouteilles
	<p>Généralités / Infos / nouveautés (Points particuliers en cours):</p> <p>a) Sécurisation bouteilles de gaz en acier : Le Cr de réunion du 07/08 avec la DGPR (Mme Ruel, directrice adjointe de M. Merle) communiqué le 09/08 aux membres du GT Mat et Comtech est relu en réunion.</p> <p>Vis-à-vis de la proposition DGPR que le CFBP mène une étude d'impact sur les centres emplisseurs de l'adjonction d'éléments comme une soupape et fusible thermique, et repositionnement de la fonction limiteur de débit, sur les robinets manuels, il est décidé de mener cette étude en 2 temps, avec les premières actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement mi-septembre d'une étude des impacts dimensionnels de modifications des robinets actuels dans l'environnement du robinet et de la bouteille (capsule, chapeau, ...). Initiation BZ (B. Cusset) pour circulation des résultats mi-octobre (schémas et plans explicites) en vue du prochain GT Mat (22/10) - Préparation (M. Vigot – P. Jussaume) pour mi-octobre de schémas type de chaînes d'emplissage 13 kg montrant le long de la chaîne tous les différents postes de contrôles et machines. <p>Prévoir la possibilité de « découpage du schéma » par poste, par machine en vue d'aider à bien structurer de futures slides explicatives (poste par poste, machine par machine) pour mettre en évidence ensuite (suite résultats de l'étude dimensionnel robinet ci-dessus) tous les impacts de changements de robinets sur les lignes d'emplissage existantes, sans oublier le besoin pendant 20 ans de continuer à remplir les bouteilles équipées de robinets existants (non modifiés) ... aurons besoin de mettre en évidence le besoins global ou partiel de doubler certains postes ou machines ou lignes, ...</p> <p>Timing de l'étude globale : objectif fin 2019, début 2020, mais suivant les résultats de l'étude dimensionnelle.</p>

Sujet n°6	Réglementation ESPT
	<p>Révision de la réglementation ESPT (Code de l'environnement) :</p> <p>a) Guides bouteilles :</p> <p>Amélioration du rattachement réglementaire des aménagements quelque peu orphelins, d'après l'administration, sur l'emplissage à 97%, sur les 15 ans pour les bouteilles fabriquées jusqu'en 2015, ainsi que vis-à-vis des dispositions de contrôles périodiques pour les bouteilles inférieures ou égales à 6,5 l.</p>

Différentes réunions ont été effectuées avec MM. Lefort et Pfauvadel, notamment le 25/07, suite nos envois d'éléments justificatifs, slides préparatoires (principalement issus de nos guides bouteilles GP.01 et 02) en vue de l'établissement de codes techniques permettant selon la MTMD d'intégrer à terme l'arrêté TMD.

Sur les éléments préparés, il en ressort :

- **97%** : à partir du draft de code technique préparé par le CFBP, la MTMD peut en tirer les éléments utiles qui seront proposés être intégrés à l'arrêté TMD.
- **15 ans** : la MTMD nous demande de préparer un comparatif représentatif des dispositions particulières du GP01 vis-à-vis de la EN 14912 spécifique au CP des robinets/valves. Plus largement il sera utile de le compléter vis-à-vis des exigences de la P200, et de préparer des éléments justifiant le niveau de sécurité équivalent des bouteilles « 43 » (NF M ...) versus les bouteilles EN1442. Par ailleurs, la MTMD/DGPR tente de faire le lien entre l'accord sur ce point « 15 ans » et le point sécurisation des bouteilles acier, ce que réfute le CFBP qui a rappelé en réunion pour les périodicités des contrôles périodiques, les dispositions des 1.6.2.9 et 1.6.2.10 de l'ADR qui prévoient que la disposition spéciale d'emballage v du paragraphe 10 de l'instruction d'emballage P200 du 4.1.4.1 applicable jusqu'au 31/12/2010 peut être appliquée aux bouteilles fabriquées avant le 1er janvier 2015. Ce qui se traduit selon le CFBP, que ces dernières peuvent continuer à être périodiquement contrôlées conformément aux dispositions des Chapitres 13 et 14 du guide professionnel MA.CD/GP.01 édition 5 et de la procédure MA.CD/PR.03 édition 6, alors approuvées.
- Contrôle périodique pour les bouteilles « < 6,5 l » : les éléments préparés par Campingaz et le CFBP suffisent à ce stade, ainsi que les échanges en réunion avec la MTMD le 25/07 suffiraient à la MTMD.

Sujet n°7	Réglementation Vrac
	<p>a) Mise en œuvre arrêté du 20/11/2017: plus de retours terrain observés.</p> <p>b) Mise à jour du CTP PV:</p> <p>Suite aux nombreux GT restreints multipartis depuis janvier 2019, finalisation et envoi du dossier au BSERR fin juin, notre projet de révision a été présenté et soutenu par le CFBP en SCPAP le 12/07/19 pendant 2h30.</p> <p>En bref, validés par la SCPAP (à l'unanimité, le CFBP s'est abstenu !):</p> <ul style="list-style-type: none">• 5 ans, 72 mois maxi pour les IP aérien• 48 mois maxi IP enterré <p>Plus de remise en cause des échantillonnages ...</p> <p>« PI applicable par lot » sera dans le texte du CTP (car réglementaire) mais accompagné des explications pratiques précisant le lien entre chaque lot et le PI « applicable familiale », ainsi que les modalités (liste des lots attachés, ...) pour éviter que chaque distributeur ait à gérer chacun entre 1500 et 2000 pi applicables.</p> <p>PV de réunion SCPAP retraçant les débats à disposition pour ceux qui le demande.</p> <p>Dans les quelques points restant à finaliser :</p> <ul style="list-style-type: none">- Décision est prise ce GT Mat de rester jusqu'à 12 m3 (pour rappel, demandons l'extension de l'objet à 13 m3 pour mise en conformité à la EN 12817, mais de fait ne disposons pas de ces capacités (ni a fortiori de REX significatif).- Mise à jour concomitante des GP, PR, ST, ... associées au CTP PV : réunion du GT restreint prévue au CFBP les 01/10 pm et 02/10/19. Est à communiquer au préalable aux participants les modifications récente de la procédure EA de l'Institut de Soudure, ainsi que la version « word » de la MA.PV/PR.04 édition 7 pour anticipation des modifications. <p>Remarque : La mise en avant en SCPAP par M. Letertre de nos chiffres REX PV remontés à l'OBAP a aidé à faire passer le CTP PV.</p> <p>c) CTP MV GV « modifié » :</p>

le GT restreint s'est réuni le 3/10 ; les éléments de modification avancés sont à finaliser début octobre 2019 en vue d'une réunion élargie (OH, représentant du BSERR), avant de monter le dossier (CFBP) pour passer en SCPAP des 21 et 22/11/19. Prochains créneaux de GT restreint fixés à cet effet : 9h30 – 12h30 les 23/10 et 30/10.

d) Observatoire du REX AFIAP (OBAP):

Le rapport sur le REX 2017 relatif au suivi en service des ESP a été finalisé cet été, et vous est communiqué en version pdf, des versions papier sont disponibles pour ceux qui en feront la demande. est toujours en cours de finalisation pour diffusion aux adhérents seulement.

Les données consolidées CFBP du REX 2018 PV ont été remontées courant juillet par le CFBP à l'OBAP ; reste à finaliser la remontée des données MV GV (action CFBP).

Sujet n°8	Réglementation Bouteilles (autres que déjà mentionnées en point n°7)
	f) Modifications ADR 2019 : RAS

Sujet n°9	Normalisation :

Prochaine réunion : le 22/09/2019 petite salle de réunion du CFBP : 9h30 – 12h30

O. Aubertin : jeudi 20 février 2020